



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 29/06/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 28 juin 2010
D - 20100368

Aujourd'hui Lundi 28 juin Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h 55), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Dominique DUCASSOU, M. Jean Marc GAUZERE, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES,

***Construction Crèche Détrois. Concours de maîtrise d'oeuvre
sur esquisse. Appel à candidatures. Composition du jury.
Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une étude a été confiée à Madame Patricia MAITRE, programmiste, afin de définir les travaux de construction de la crèche DETROIS, structure d'une capacité de 60 enfants dont 40 en accueil régulier.

Le bâtiment existant se prête mal à une restructuration lourde. Il est apparu préférable, tant sur le plan technique que fonctionnel et économique, d'envisager une démolition suivi d'une construction neuve, qui pourra, de plus, mieux intégrer les nouvelles exigences en matières environnementales dans le cadre d'une opération qui s'inscrira dans une démarche HQE avec la réalisation d'un bâtiment à très haute performance énergétique.

Les travaux de construction sont évalués à 2 575 000 € TTC, valeur Juin 2010 pour un coût d'opération global de 3 390 000 € TTC incluant l'ensemble de frais divers de l'opération (honoraires de maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination sécurité/incendie, sondages, aléas et provision pour révision du prix).

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, il y a donc lieu, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics, d'organiser un concours d'architecture.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique en vue de retenir 3 candidats qui remettront une esquisse sur la base du programme.

Par ailleurs, comme l'exige l'Art. 74 du Code des Marchés Publics, chaque candidat qui remettra une esquisse devra percevoir une indemnité, sous forme de prime, dont le montant sera de 13 680,00 €, soit une dépense pour les trois candidats de 41 040,00 € TTC.

De plus, conformément à l'Art. 24 du Code des Marchés Publics, nous vous proposons la formation d'un jury qui se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les trois candidats qui auront été sélectionnés dans les conditions suivantes :

Membres titulaires :

Président : Monsieur Le Maire ou son représentant

Membres titulaires :

M. DUCHENE, Adjoint au Maire
Mme PLANTIER, Conseiller Municipal Délégué
Mme LAURENT, Conseiller Municipal Délégué
Melle JARTY, Conseiller Municipal Délégué
M. ROUYEYRE, Conseiller Municipal

Membres suppléants

M. GUYOMARC'H, Conseiller Municipal Délégué
Mme TOUTON, Adjoint au Maire

Mme SAIOUD, Conseiller Municipal Délégué
M. BOUSQUET, Conseiller Municipal Délégué
M. PAPADATO, Conseiller Municipal

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 maximum).

Monsieur le Secrétaire Général ou son représentant
Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire
Monsieur LOTHAIRE, Adjoint au quartier
Monsieur Christophe DARASSE, Directeur Général de la Vie Sociale et de la Citoyenneté ou son représentant

Membres qualifiés (1/3 au moins des membres de la commission)

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint, délégué au développement durable ou son représentant,
Monsieur le Directeur des Constructions Publiques ou son représentant,
2 architectes désignés par l'Ordre des Architectes,
Monsieur FORTIER, architecte conseil de la Ville

Membres à voix consultative

Monsieur le Receveur Principal de Bordeaux Municipale ou son représentant,
Monsieur le Directeur de la Concurrence ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à lancer un concours de Maîtrise d'œuvre et indemniser les trois candidats.

Autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les Maîtres d'œuvre membres du Jury ainsi que les prestataires qui seront membres de la commission technique à raison d'un forfait de 209,79 € H.T. par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

